

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 4 JUILLET 2011**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Robert DEPLATIERE, Maire a pris les décisions suivantes :

Présents : Mrs DEPLATIERE, MASSARD, GUICHON, MANGUELIN, LAPALUD, VIALLO, MILLET, GENIN, Mmes BOUVET, GUYENNET, BURDET, CORNET, CAMPANT

Excusé: Monsieur GRANDJEAN

Absente : Madame COTTE

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe GUICHON

DROIT DE PREMPTION URBAIN :2 dossiers

-Le conseil municipal n'envisage pas d'exercer son droit de préemption urbain sur les ventes citées ci-dessous :

- Vente d'une maison avec jardin cadastrée A 854 et A 893
- Vente d'un terrain cadastré A 429 P de 600 M2

LOGEMENT

La commission des bâtiments réunie le 27 mai dernier à déterminer le tarif des nouveaux loyers à appliquer :

- Appartement situé au 5 place du marché / nouveau loyer de 490 Euros mensuels soit un loyer de 440 euros et 50 Euros de Chauffage à compter du 1^{er} Juillet (Départ de Madame PIPAZ)
- Appartement situé au 230 Grande Rue / nouveau loyer de 645 euros mensuels soit 580 euros et 65 Euros de Chauffage à compter du 6 Août (Départ de Mr ESCOFFET)

DOSSIER CHAVEL

**AVENANT N°1 LOT n°2 TRAVAUX COMPLEMENTAIRES -ENTREPRISE SOCAFL
REMISE EN ETAT DE LA PROPRIETE CHAVEL**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré vote et accepte à l'unanimité l'avenant au marché n°1 Lot n°2 AMENAGEMENT CŒUR DE VILLAGE -VOIRIE -SECURISATION et REHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT pour un montant de 16 888, 50 HT soit 20 198,65 TTC .

Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour signer les pièces nécessaires à l'avenant.

Monsieur le Maire insiste sur le fait qu'il va falloir prévoir le financement du fossé Curtet et qu'il est actuellement en recherche de subvention. Il a pris contact auprès du Syndicat de la Veyle pour obtenir des subventions au titre du drainage agricole.

Il demande à Monsieur MANGUELIN et VIALLO d'être présent lors de son entretien avec le représentant du Syndicat de la Veyle.

DIFERENTS DEVIS

Lors de sa réunion du 27 mai la commission bâtiments a étudié plusieurs devis.

Jérôme CORNET a demandé à la commune de prendre en charge l'entretien des 2 courts de tennis .
Devis d'un montant de 2296,32 Euros TTC pour des travaux annuels

La Commission a accepté à titre exceptionnel de participer à hauteur de 1000 euros pour l'entretien des courts de Tennis.

Monsieur le Maire fait part du courrier de remerciement de l'Association du tennis.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un courrier a été envoyé à Jérôme Cornet Président de l'Association du tennis pour lui demander de faire parvenir en Mairie les comptes financiers de l'Association , la subvention ne sera versée qu'après communication des comptes de l'Association au même titre que les autres associations de Marlieux.

Il donne lecture d'un article de presse concernant des travaux d'agrandissement du tennis club de Miribel , travaux effectué par le tennis club ;
Monsieur Stéphane GENIN fait remarquer que les habitants n'ont pas accès au tennis.
La Commission informe le Conseil que les pommes de douches des vestiaires du foot ont été changées pour un montant de 432.95 Euros TTC.
Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise CIZAIRE pour un montant de 3363.15 Euros TTC pour le lessivage, ponçage et peinture des vestiaires 1 et 2 du foot.
Il sera demandé à l'entreprise que les travaux soient effectués avant le 15 Aout prochain.

SYNDICAT d'ELECTRICITE DE L'AIN – Compétence

Monsieur Jean-Claude MASSARD prend la parole et donne le bilan de son entretien avec Monsieur RIGOLLET du Syndicat d'Electricité

Le Conseil municipal délibère et vote à l'unanimité

-le transfert de compétence Eclairage Public au Syndicat d'Electricité de l'Ain
-comme spécifié dans les statuts du Syndicat , celui-ci exercera la compétence relative au développement, au renouvellement et à l'exploitation des installations et réseaux d'éclairage public comportant :

-la maîtrise d'ouvrage des installations nouvelles et des renouvellements d'installations
-la maintenance préventive et curative de ces installations
-la passation et l'exécution des contrats d'accès au réseau de distribution d'électricité et de fournitures d'énergie électrique.

La passation de tous contrats afférents au développement, au renouvellement et à l'exploitation de ces installations et réseaux.

Et Mandate Monsieur le Maire pour notifier cette décision au Syndicat Intercommunal d'Energie et de E-communication de l'Ain et pour mener à bien les démarches nécessaires pour une bonne application de cette décision.

STATION d'EPURATION

Monsieur DEPLATIAIRE donne lecture d'un courrier de Monsieur Daniel STOECKEL Expert inscrit auprès de la Cour d'Appel qui écrit
« Suite à mes différentes visites de la station et constats ayant fait l'objet de plusieurs comptes rendus , à ceux du CEMAGREF , ma conclusion est : **il faut refaire entière la station de traitement jusqu'au point de rejet final à la rivière le Renom et cela en incluant en amont tout le poste de relevage** »

Un dossier complet a été transmis à Maître Chavent incluant une estimation des coûts de travaux de mise en conformité effectuée par l'entreprise SCIRPE.

Estimation des coûts

Solution 1 totalement gravitaire	840 000,00 HT
Solution 2 avec relevage intermédiaire	540 000,00 HT

SNCF – RFF (demande d'acquisition du parking)

Le dossier avance. La SNCF souhaite signer fin octobre.

CREATION d'UNE 7^{ème} CLASSE

Au vu des effectifs élevés, soit 171 élèves les parents ont pris contact avec l'inspection d'académie pour la création d'une 7^{ème} classe, Une délégation composée de parents, d'instituteurs, et des Maires de Marlieux, Saint Germain et la Chapelle du Chatelard sera reçue à l'IA le 6 juillet à 15 heures.

Monsieur DEPLATIERE est favorable à cette ouverture. Un budget avait déjà été voté en mars pour l'achat de tables et de chaises.

Monsieur BERRAKAM a communiqué en Mairie une liste de matériels a acheté dans l'hypothèse d'une ouverture de classe pour un montant de 5456,55 Euros TTC.

En cas de création de classe, le SIVOS se réunira pour étudier la participation de chaque commune. Monsieur le Maire remercie les personnes qui ont arraché les bambous et nettoyé derrière l'école maternelle. Le Conseil donne son accord pour demander à l'entreprise Rude pour enlever le tas de terre restant et racler le terrain afin d'éliminer toutes les racines.

MARPA

Le Maire informe le conseil que l'appel d'offres a été plus élevé que prévu.

A titre exceptionnel la CCCD a voté une aide de 180 000 Euros qui sera versée en deux fois 90 000,00 Euros en 2011 et 90 000,00 Euros en 2012. Cette décision impose une modification de la compétence de la Communauté de Communes. Une réunion avec tous les Maires est prévue en septembre

Il a été demandé au cabinet d'Architecture MEGARD de faire une recherche d'économies supplémentaires.

Les travaux de la MARPA démarreront le 11 juillet prochain, fin des travaux prévus décembre 2012.

Madame CAMPANT s'interroge sur le recrutement des salariés.

Le maire l'informe que toutes les personnes intéressées peuvent envoyer une lettre de motivation et un CV en mairie, les demandes seront étudiées en temps voulu par les responsables de l'Association. Il est prévu 4/5 équivalent temps plein (Directeur, Secrétariat, Agent de service)

Madame CAMPANT demande également si une animation est prévue pour la pose de la 1ère pierre. Elle met en avant le fait que le CA est favorable à cette manifestation.

Monsieur DEPLATIERE étudiera la question avec Monsieur MICHAUD et Monsieur GRANDJEAN et demandera à Dynacité de prendre en charge le coût de cette animation.

ORDURES MENAGERES –Redevances Incitatives

Une redevance incitative va être mise en place concernant les entreprises et les commerces.

CREATION DE LA ZAC -Travaux de mars 2011 à décembre 2012

Distribution à chaque conseiller présent de la feuille de route concernant le parc d'Activités de Mionnay créée par la Communauté de Communes.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS ET ASSIMILES

Le rapport est à disposition des conseillers en Mairie.

Pour information 25 % des foyers de Marlieux sont équipés en composteurs individuels.

RESTRUCTURATION CŒUR DU VILLAGE

Un nouveau plan est proposé par l'architecte en vue de la création de 4 places de stationnement sur la D27 au carrefour de la route du Bouchoux.

Le Plan circule autour de la table et à l'unanimité le Conseil Municipal accepte cette proposition.

DIVERS

La réhabilitation du site de vaux est presque terminée et il n'y a pas d'odeurs. Toutes les études sur le site on été arrêtées. Suite à l'annulation du plan départemental, les propriétaires peuvent demander la restitution de leurs terrains.

L'ordre du jour est terminé, la séance est close à 23heures 30